

Lycée Jauffré Rudel

Blaye le 14 septembre 2016

A :
Mesdames et Messieurs les
Parents d'élèves

Le proviseur

Secrétariat de direction

Dossier suivi par
Mme Guillot
Mme Le Rudulier

Téléphone
05 57 42 01 35
Fax
05 57 42 13 41
Mél

Ce.0330020t@ac-bordeaux.fr

**2, rue Urbain Chasseloup
33390 Blaye**

Objet : Élections des parents d'élèves au conseil d'administration.

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint les modalités des élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration pour l'année scolaire 2017-2018.

Chaque parent est électeur mais les parents ayant plusieurs enfants au lycée ne votent qu'une fois.

1 - Calendrier :

- Liste des électeurs consultable pour contrôle au secrétariat vendredi 22 septembre 2017.
- Déclarations de candidatures remises au chef d'établissement pour le lundi 2 octobre 2017.
- Préparation du matériel de vote le mardi 3 octobre 2017 avec l'assistance d'une classe de 1^{ère} Bac Pro Gestion-Administration du lycée de l'Estuaire.
- Distribution du matériel de vote mercredi 4 octobre 2017
- Élections le vendredi 13 octobre 2017.

Ouverture du scrutin de 13h à 17h salle Abel Pasquier.

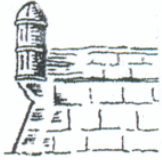
- Dépouillement immédiat après fermeture du scrutin et proclamation des résultats.

Les associations de parents d'élèves représentées au lycée ou les groupes de parents ayant éventuellement présenté une liste voudront bien désigner deux assesseurs chacun.

2 - Modalités :

Vous pouvez voter de deux manières :

a) Par correspondance :



Lycée Jauré Rudel



- Insérer le bulletin de vote, sans surcharge ni rature, dans la petite enveloppe bleue ne portant aucune inscription.
- Glisser cette enveloppe bleue dans la seconde à l'entête du lycée que vous cachetterez et sur laquelle seront portés au verso le nom, le prénom et la classe de l'élève, le nom de l'électeur et sa signature.
- Votre vote pourra ainsi soit être expédié par la poste, soit remis au secrétariat du lycée à partir du vendredi 6 octobre et jusqu'au vendredi 13 octobre 2017, 17h.

Tout pli parvenu après la clôture du scrutin sera déclaré nul.

b) Par vote direct :

Le bureau de vote sera ouvert de 13h à 17h salle Abel Pasquier le vendredi 13 octobre 2017.

Le proviseur

Secrétariat de direction

Dossier suivi par
Mme Guillot
Mme Le Rudulier

Téléphone
05 57 42 01 35
Fax
05 57 42 13 41
Mél

Ce.0330020t@ac-bordeaux.fr

2, rue Urbain Chasseloup
33390 Blaye

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

François-Olivier JOYET

Références :

- décrets no°2005-1145 du 9 septembre 2005 et n° 2005-1178 du 13 septembre 2005 modifiant le décret n°85-924 du 30 août 1985
- Circulaire n° 2000-083 du 09 juin 2000 relative aux modalités d'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration.
- Décret n° 06.935 du 28 juillet 2006 relatif aux parents d'élèves, aux associations de parents d'élèves et aux représentants des parents d'élèves.
- Circulaire n° 2006-137 du 25 août 2006 relative au rôle et à la place des parents d'élèves.
- note de service n° 2017-128 du 4-7-2017 relative aux élections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'administration des EPLE année scolaire 2016-2017.